

Développer un partenariat avec la Ville de Genève

21 mars 2023

Maison Internationale des Associations

Margot Brogniart

Responsable Unité Vie Associative

Département de la Cohésion Sociale et de la Solidarité

Soutien à la vie associative dans le domaine de la cohésion sociale

Le Département de la Cohésion Sociale et de la Solidarité (DCSS) regroupe les politiques sociales visant à promouvoir le bien-être des habitants-es et le « vivre ensemble » en Ville de Genève.

-> 6 services fournissant des prestations à la population :

Service social (espaces de quartier, Antennes sociales de proximité, etc)

Petite enfance

Jeunesse

Ecoles

Etat civil

Pompes funèbres

Unité Vie Associative (UVA)

- Création de l'Unité en 2012
- 3,8 équivalent temps plein
- L'UVA gère des subventions **monétaires** (15,8 millions de francs) et **non-monétaires** (2,6 M), pour un montant total de 18,4 millions de francs (budget 2023).

Parmi les **subventions monétaires**, on distingue les subventions **nominatives** (8,5 M) des subventions **ponctuelles** (1M).

Mission

Dynamique associative sources d'innovation et d'agilité pour répondre aux besoins sociaux en constante mutation.

Complémentarité, dynamique, proximité des besoins de terrain.

Prestations déléguées – p. ex : hébergement d'urgence, suivi social des aînés (Lrt1).

Projets issus de la société civile en réponse à des besoins sociaux ou éducatifs en cohérence avec les orientations du DCSS.

Appel à projets – source d'innovation sociale.

Genève,
ville sociale et solidaire

www.geneve.ch

Actions en partenariat avec la Ville de Genève

UVA :

- Le subventionnement de projets ou de structures
- Des échanges réguliers et des rencontres avec les partenaires (sur le terrain également)
- La conclusion et la signature de conventions

Service social (rencontre MIA 15 juin) :

- Mission des TSHM : soutien et encouragement des initiatives des habitant-e-s dans les quartiers (+ animation, coordi de Plateformes dans les quartier)
- Mise à disposition d'équipements comme les espaces de quartier pour les habitant-e-s du quartier, des associations ou collectifs (appel à projets 2025)
- Appels à projets (1^{er} octobre)

L'UVA soutient des organismes ou des projets dans les domaines tels que :

Insertion sociale (p.ex. permanences d'accueil social)

Animation sociale de quartiers (p.ex. bonhomme hiver)

Soutien à l'enfance et à la parentalité (p.ex. ateliers)

Soutien à la jeunesse (p.ex. projets d'insertion professionnelle)

Soutien aux aîné·e·s (p.ex. projets de lutte contre l'isolement)

Accessibilité et inclusion (p.ex. lutte contre le non recours)

A quelles finalités sont affectés les financements du Département?

Des subventions **ponctuelles** peuvent être sollicitées pour:

- la réalisation d'un projet spécifique
- la mise en œuvre d'une activité particulière
- l'organisation d'un événement
- l'acquisition d'une prestation ou de mobilier

Comment déposer une demande :



Accueil · Démarches · Faire une demande de subvention ponctuelle au Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Déposer une demande de subvention ponctuelle au Département de la cohésion sociale et de la solidarité

DÉMARCHES

PARTAGER CE CONTENU



Cette page indique la marche à suivre afin d'effectuer une demande de subvention ponctuelle auprès du Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

ARTICLE ASSOCIÉ:

> [Soutien à la vie associative dans le domaine de la cohésion sociale](#)

A qui s'adresse cette démarche?

Seules les **organisations à but non lucratif** (associations et fondations) menant des activités en faveur des habitant-e-s de la Ville de Genève ont la possibilité de faire une demande de subvention auprès du [Département de la cohésion sociale et de la](#)

Liens utiles

↓ A télécharger

[Dispositions générales de la Ville de Genève lors de l'octroi d'une subvention - Formulaire](#) (PDF - 408.14 Ko)

[Rapport d'activités 2021 du Département de la cohésion sociale et de la solidarité](#)
(PDF - 7.18 Mo)

[Guide: L'essentiel de la présentation des comptes pour les organisations à but non lucratif et les personnes physiques subventionnées par la Ville de Genève](#)
(PDF - 2.93 Mo)

[Guide du contrôle interne pour les organismes subventionnés par la Ville de Genève](#)
(PDF - 618.25 Ko)

📄 Règlements

[Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales](#)
(PDF - 228.33 Ko)

[Annexe 1 du Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales](#) (PDF - 215.37 Ko)

Documents à joindre :

- Le document **Formulaire de demande de subvention ponctuelle UVA**
- Le document **Dispositions d'octroi d'une subvention UVA**, dûment signé
- Une lettre de motivation
- Le budget détaillé de l'exercice en cours et du projet
- Les statuts
- La liste des membres du comité
- Le rapport annuel du dernier exercice
- Les comptes annuels du dernier exercice
- Le rapport des vérificateurs, de l'organe de contrôle ou de révision
- Le PV de l'assemblée générale ayant approuvant les comptes
- Un bulletin de versement
- Le descriptif du système de contrôle interne, si applicable

Délais et temps de traitement

- Soumission des projets : tout au long de l'année (jusqu'au 31 octobre)
- Pas de financement rétroactif
- Temps de traitement : 2 mois à partir du moment où le dossier est complet. Donc pour des activités d'été, le dernier délai est au 30 avril.

Attention nouveau!

A partir de 2024, toute association voulant faire une demande de fonds devra être inscrite au :

- **REG** : registre des entreprises genevoises
- ou, avoir un compte **E-démarche**

Merci pour votre attention

Contact : subventions.dpt5@ville-ge.ch